

Cote du document: EC 2021/113/W.P.4/Add.1
Point de l'ordre du jour: 5
Date: 16 septembre 2021
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

République du Niger

Évaluation de la stratégie et du programme de pays

Accord conclusif

Note à l'intention des membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Indran A. Naidoo
Directeur du Bureau indépendant
de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: i.naidoo@ifad.org

Fabrizio Felloni
Directeur adjoint
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2361
courriel: f.felloni@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Comité de l'évaluation — Cent treizième session
Rome, 30 juin 2021

Pour: **Examen**

République du Niger

Évaluation de la stratégie et du programme de pays

Accord conclusif

A. Introduction

1. Le Bureau Indépendant de l'Évaluation (IOE) du Fonds International du Développement Agricole (FIDA) a effectué une évaluation de la stratégie et du programme pays (ESPP) du FIDA au Niger en 2020. Cette ESPP est la seconde menée au Niger: la première fut achevée en 2011. Elle a pour objectif principal d'évaluer la performance de la stratégie et du programme et l'impact des opérations financées par le FIDA au Niger entre 2011 et 2020 pour éradiquer la pauvreté rurale.
2. Conformément au Manuel de l'évaluation du FIDA, l'évaluation couvre la performance du portefeuille, la performance des activités hors prêts, la performance des partenaires (FIDA et Gouvernement), ainsi que la pertinence et l'efficacité de la stratégie de pays.
3. À l'issue de l'évaluation de la stratégie et du programme pays, le FIDA et le gouvernement prépareront un Accord conclusif décrivant les actions de suivi proposées qui devraient répondre aux recommandations énoncées dans le rapport d'évaluation.
4. L'accord conclusif valorise et intègre les échanges, orientations et recommandations formulées par l'atelier de validation virtuelle de validation de l'ESSP du 15 avril 2021.

B. Accord conclusif

5. **Recommandation 1. Compléter la transition vers une approche programme intégré.** Afin de renforcer l'approche programme il sera important: i) d'affiner le ciblage géographique du programme et de donner la priorité à la consolidation des acquis (notamment pour les PDE réalisés), afin de préparer la mise à l'échelle en collaboration avec le gouvernement et les partenaires techniques et financiers et d'éviter le risque de dispersion géographique; ii) de rédiger un plan d'action et de mise en œuvre du COSOP pour orienter les investissements ainsi que les activités hors prêts (gestion des savoirs, partenariats, contribution au dialogue sur les politiques publiques); iii) de veiller à l'intégration des activités appuyées par le programme dans les plans de développement régionaux et des communes et dans les schémas d'aménagement foncier; et iv) d'orienter le travail d'assistance technique de la CENRAT vers une analyse systématique des approches de développement appuyées et de leurs résultats, notamment en profitant des nouvelles technologies pour la collecte, l'analyse des données et la communication.

Modalités de mise en œuvre proposées par le FIDA et le Gouvernement:

La mise en œuvre de cette recommandation se fera à travers:

- La conduite d'une étude pour l'évaluation de l'approche PDE notamment ses acquis et les leçons à tirer. Compte tenu des enjeux et exigences de cette étude la validation de ses TDR sera confiée à un comité d'experts qui sera également chargé du suivi de l'étude. La composition du comité ses attributions et son

fonctionnement seront déterminés par un arrêté du Ministre en charge de l'Agriculture;

- L'élaboration d'une planification pluriannuelle des investissements des projets par région et par Pôle de Développement Economique et appuyer les processus d'élaboration et/ou d'actualisation des PDR/PDC en veillant à la prise en compte des objectifs précis des projets: la planification pluriannuelle des investissements se fera courant deuxième semestre 2021 et sera coordonnée par la CENRAT (ATN/SE). Pour l'appui à l'actualisation des PDR/PDC le processus est en cours dans le cadre de l'Appui du Programme-Niger-FIDA au Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire pour l'élaboration d'une stratégie nationale des pôles de Développement. Ce processus prévoit **l'enrichissement du guide de planification des PDR** et la révision de la directive de ré planification des PDC courant cette année 2021. Aussi, il prévoit l'accompagnement des régions et communes à la mise en œuvre de ces outils de janvier à décembre 2022;
- Le renforcement, la valorisation des Assistants Techniques Nationaux (ATN) et une meilleure articulation des livrables avec le système de suivi-évaluation à travers: (i) le renforcement du système de S-E, la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif de gestion de savoirs devant aboutir à des capitalisations des bonnes pratiques et expériences du programme et leur diffusion à travaux des canaux adéquats; (ii) la systématisation d'une communication axée sur les résultats et les témoignages.

Responsable et délai de mise en œuvre: CENRAT et URGP, Mai 2022

6. Recommandation 2. Examiner à nouveau les approches adoptées pour les pôles de développement économique et pour l'appui aux chaînes de valeur.

Le développement des pôles de développement économique et des chaînes de valeur ne se limite pas aux infrastructures, même si elles en représentent un élément essentiel. Compte tenu des coûts élevés de réalisation des infrastructures et de l'importance d'introduire des liens plus explicites avec la réduction de la pauvreté rurale, il sera important de: i) réaliser prioritairement une étude de la performance des pôles existants et de leurs effets sur les petits producteurs pour étayer la mise à l'échelle par de nouveaux pôles; ii) lancer un exercice participatif (incluant les petits producteurs, les commerçants, les distributeurs et les autres parties prenantes) pour identifier les chaînes de valeur plus pertinentes pour les petits producteurs et les goulots d'étranglement faisant obstacle à leur inclusion; et iii) prêter une attention spéciale à la gouvernance des chaînes de valeur et au renforcement du pouvoir contractuel des petits producteurs.

Modalités de mise en œuvre proposées par le FIDA et le Gouvernement:

- valoriser les résultats de l'étude sur l'approche PDE pour tirer des enseignements afin de bien cibler des appuis efficaces aux chaînes de valeurs et au sein des marchés;
- organiser des ateliers au niveau des PDE avec la participation de toutes les parties prenantes (hadin gwiwa) pour échanger sur les chaînes de valeurs pertinentes et les mécanismes pour faciliter leur financement;
- focaliser davantage le renforcement des capacités des organisations des producteurs afin de prendre en compte les besoins en services des petits producteurs;
- concevoir et mettre en œuvre des appuis aux petits producteurs orientés vers le développement de leur capacité à travers leurs organisations (appui à la structuration) et la capacité de négociation, en s'appuyant sur les résultats des études sur les chaînes de valeur et marchés déjà réalisées.

Responsable et délai de mise en œuvre: CENRAT, URGP, mai 2022.

7. **Recommandation 3. Rétablir un équilibre entre grands investissements structurants pour le développement des pôles de développement économique et les interventions appuyant les infrastructures de base et les activités de génération des revenus visant les plus pauvres, dont les femmes.** L'infrastructure de base (eau potable, santé, alphabétisation fonctionnelle) pose les conditions nécessaires à l'inclusion économique et sociale des plus pauvres. Des accords de collaboration et cofinancement pourraient être conclus avec d'autres partenaires techniques et financiers. Concernant les petites activités génératrices de revenus, il serait souhaitable de faire une revue des modalités de mise en œuvre et éviter les défauts de conception et d'exécution qui entraînent une mortalité élevée du petit cheptel. Pour ces activités, une subvention **financière** totale pourrait être justifiée, en ligne avec les directives de l'I3N.

Modalités de mise en œuvre proposées par le FIDA et le Gouvernement:

- informer et sensibiliser le gouvernement et le FIDA à travers des notes afin d'orienter les financements futurs vers la prise en compte des infrastructures sociales de base (Equilibre entre investissements pour les infrastructures commerciales et financement des infrastructures sociales à rechercher suivant différents options (financement direct, co financement, financement parallèle);
- appuyer la synergie des partenaires autour des PDR/PDC et des collectivités et de gestion responsable et transparente des ressources fiscales locales générées par les infrastructures économiques;
- conduire une étude d'évaluation des approches de mise en œuvre des AGR pour mieux tirer les leçons apprises en alignement avec le FISAN;
- ré-expérimenter l'approche Comité d'achat des animaux et la documenter pour tirer les leçons tout en envisageant d'inclure l'élevage dans les orientations stratégiques du FIDA au Niger afin de s'aligner sur les politiques et les partenaires de ce secteur et éviter les actions ponctuelles et sporadiques.

Responsable et délai de mise en œuvre: CENRAT, MAG décembre 2021.

8. **Recommandation 4. Introduire une approche intégrée pour l'appui à la production agricole, à la gestion et protection des ressources naturelles et à l'adaptation aux changements climatiques. Cette approche devrait inclure une perspective de gestion de conflits.** Les efforts initiaux entrepris par le ProDAF et PRECIS, pour aller au-delà des techniques d'irrigation individuelle ou en binôme, nécessitent d'axer davantage les efforts sur une approche d'aménagement intégré des bassins versants. Il est nécessaire d'approfondir la réflexion sur l'utilisation des systèmes d'irrigation permettant aux petits agriculteurs d'être durablement résilients face aux aléas climatiques, grâce notamment à la mobilisation de l'eau des nappes phréatiques profondes. Le programme devrait intégrer, dans sa théorie du changement, des outils pour l'analyse des conflits dans les contextes.

Modalités de mise en œuvre proposées par le FIDA et le Gouvernement:

- renforcer et prospecter d'autres appuis pour l'amélioration de la gouvernance foncière et des ressources naturelles (Schéma d'Aménagement Foncier);
- créer/dynamiser et renforcer au niveau des bassins versants les capacités des Association des Usagers de l'eau (AUE) pour mieux contribuer à une gestion intégrée et efficiente de l'eau: usage multiple, préservation de la ressource, protection de l'environnement.;

- conduire une étude sur des petits périmètres irrigués communautaires pour une mise à l'échelle de l'initiative, autour des aménagements hydroagricoles et autres sources d'eau;
- élaborer sur la base de l'expérience du ProDAF/Diffa, du G5 SAHEL, la GIZ, etc. avec l'appui d'autres experts des outils spécifiques appropriés pour mieux intervenir dans les zones de conflits ou conduire des activités sensibles aux conflits.

Responsable et délai de mise en œuvre: CENRAT, MAG décembre 2021.

9. **Recommandation 5. Passer en revue les approches d'appui aux petites entreprises qui peuvent notamment bénéficier aux jeunes.** Le programme devrait formuler des priorités claires pour le développement des entreprises et l'assistance technique qu'elles nécessitent. Des opportunités existent dans le contexte des pôles de développement économique (p. ex., entreprises prestataires de services à la production, à la transformation et à la commercialisation) ainsi que du développement de l'infrastructure (p. ex., entreprises locales de construction et d'entretien). Du point de vue financier, il s'avère nécessaire d'adapter les services financiers aux exigences des petits entrepreneurs. Un diagnostic pour étayer un programme d'appui technique impliquant les banques et les institutions spécialisées en micro finance, en partenariat avec le Réseau national des Chambres d'agriculture, représenterait une première étape.

Modalités de mise en œuvre proposées par le FIDA et le Gouvernement:

- s'appuyer sur l'étude des besoins des micro-entreprises rurales et l'établissement d'une typologie pour notamment: (i) bien caractériser et prioriser les besoins d'appui aussi bien managérial, technique que financier pour leur viabilité; (ii) partager les résultats de l'étude avec le dispositif FIDAN et autres partenaires pour influencer leur approche;
- appuyer la mise en place des mesures incitatives dans les dispositions de passation de marchés favorisant l'émergence des petites et micro entreprises locales (échelle des PDE);
- conduire une étude préalable pour mieux orienter l'approche et les activités assorties des dotations budgétaires conséquentes prévues au niveau du volet Education financière, dans le cadre du PRECIS notamment sur les guichets FVC et le PRECIS/FIDA;
- opérationnaliser un système de suivi rigoureux des résultats relatifs aux MER sur le terrain en relation avec tous les acteurs et procéder à leur capitalisation et diffusion.

Responsable et délai de mise en œuvre: CENRAT, MAG Mai 2022.

10. **Recommandation 6. Renforcer la représentation du FIDA dans les instances de concertation avec le gouvernement et les partenaires.** La collaboration du FIDA avec d'autres partenaires techniques et financiers et la CENRAT demeure essentielle. Toutefois, le travail de consultation et concertation ne peut pas être délégué dans sa totalité. Le FIDA devra assurer sa présence ou éclaircir sa position et présenter ses contributions pour que ses apports puissent être mieux compris et reconnus. À travers son bureau sous régional et son siège de Rome, le FIDA pourrait mobiliser des conseillers techniques et appuyer des études ou des travaux de capitalisation. Un minimum de personnel d'appui au cadre national du FIDA à Niamey permettrait d'ailleurs de le positionner sur des rencontres plus stratégiques, de dialogue politique et de représentation.

Modalités de mise en œuvre proposées par le FIDA et le Gouvernement:

- renforcer les capacités opérationnelles et les attributions du bureau pays notamment en le dotant d'autres postes pouvant faciliter la gestion du portefeuille et la synergie avec les autres partenaires techniques et financiers;
- appuyer un processus de capitalisation de l'approche PDE et partager les résultats de cette capitalisation avec les partenaires techniques et financier;
- engager l'élaboration d'une Stratégie Nationale Pays pour la période 2022 et asseoir une véritable communication avec les parties prenantes notamment les acteurs politiques, les producteurs et les PTFS sur les résultats cette stratégie.

Responsable et délai de mise en œuvre: FIDA décembre 2021.

Signature : 

Pour le FIDA

Monsieur Donal Brown
Vice-Président Adjoint
Département de la Gestion des programmes

Date: 27/07/2021

Pour le Gouvernement

Monsieur ABDOU RABIOU
Ministre du Plan



Date : 29/06/2021

